

Ministerium für Finanzen und Europa  
Am Stadtgraben 6-8, 66111 Saarbrücken

An den  
Präsidenten des Interregionalen Parlamentarierrates  
Präsidenten des Landtags des Saarlandes  
Herrn Stephan Toscani  
Franz-Josef-Röder-Straße 7  
66119 Saarbrücken

**Bearbeitung:**

RBe Susanne Adams  
☎ ++49 (0)681 - 501 1328  
☎ ++49 (0)681 - 501 1117  
✉ s.adams@finanzen.saarland.de

**Aktenzeichen:**

E/2 AZ-31 /2020

Sarrebruck, le 19 mai 2020

Recommandations du Conseil parlementaire interrégional (CPI)  
63<sup>ème</sup> (06.12.2019) reproduites sous forme de version imprimée 16/1163 du Landtag,  
ici : Avis des exécutifs du Sommet de la Grande Région

Monsieur le Président,

Je vous envoie ci-joint les avis et les réponses des exécutifs du sommet sur les questions de CPI susmentionnées reçu jusqu'à présent par la Sarre en sa qualité de présidence du 17<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les transmettre aux membres du Conseil parlementaire interrégional.

Avec mes meilleures salutations



Peter Strobel

Pièces jointes : Avis

**1. Sarre**

Avis relatifs aux recommandations de la 63<sup>ème</sup> séance plénière du CPI du 6 décembre 2019

- Aménagement accéléré de la Moselle en tant que voie navigable et suppression des péages fluviaux sur ce cours d'eau
- Le renforcement du Centre commun de coopération policière et douanière (CCPD) au Luxembourg
- Perspectives pour un travail de mémoire commun dans la Grande Région

**2. Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique**

Avis relatifs aux recommandations de la 63<sup>ème</sup> Séance plénière du CPI du 6 décembre 2019

- Aménagement accéléré de la Moselle en tant que voie navigable et suppression des péages fluviaux sur ce cours d'eau
- Le renforcement du Centre commun de coopération policière et douanière (CCPD) au Luxembourg
- Perspectives pour un travail de mémoire commun dans la Grande Région

**Avis du gouvernement de la Sarre**  
**du 05.05.2020**  
**relatif à la recommandation du Conseil parlementaire interrégional (IPR)**  
**du 6 décembre 2019**

**concernant**  
**« Aménagement accéléré de la Moselle en tant que voie navigable et**  
**suppression des péages fluviaux sur ce cours d'eau »**

Le gouvernement du Land salue expressément les recommandations du Conseil parlementaire interrégional concernant l'aménagement accéléré de la voie navigable de la Moselle et la suppression des taxes de navigation sur cette voie navigable.

**Quant à l'aménagement accéléré de la voie navigable de la Moselle :**

La loi fédérale sur l'aménagement des voies navigables prévoit de vastes travaux d'extension des voies navigables : 24 nouveaux projets, pour un volume de financement total de 6,5 milliards d'euros, ont été inclus dans les priorités du plan fédéral d'infrastructure des transports.

En raison du manque de personnel au sein de l'Administration fédérale des voies navigables et de la navigation intérieure, nombre de ces mesures ne pourront pas être mises en œuvre dans le délai prévu. La situation actuelle en matière de personnel compromet également la mise en œuvre des mesures de réhabilitation nécessaires d'urgence et la réalisation des projets dans les délais impartis.

L'implication de tiers dans la planification ou la coopération en partenariat avec des tiers ou l'attribution combinée de contrats de planification et de construction (modèle PB) pourrait entraîner une réduction considérable des effectifs de l'administration et accélérer la mise en œuvre des mesures. Dans le modèle PB, la responsabilité de la planification de la mise en œuvre est entièrement transférée au contractant. Toutefois, les étapes préliminaires de planification du projet de construction jusqu'à l'obtention du permis de construire restent à la charge du maître d'ouvrage. Le ministère fédéral des transports et de l'infrastructure (BMVI) a déjà annoncé des projets pilotes correspondants dans le plan directeur pour la navigation intérieure (mai 2019). Un rapport d'expérience n'est pas encore disponible.

Afin de pouvoir obtenir les résultats les plus efficaces possibles dans l'accélération de la planification et de la construction, il convient d'examiner et, si nécessaire, d'utiliser toutes les possibilités appropriées d'utilisation des capacités de planification externes.

Le gouvernement de la Sarre soutient donc activement tous les efforts visant à

accélérer l'aménagement des écluses de la Moselle, soit dans le cadre de la Conférence des ministres des transports des Länder, soit par des activités indépendantes.

Dans une lettre commune des ministres Rehlinger et Wissing (Rhénanie-Palatinat) au ministre fédéral des transports Scheuer en août 2018, le gouvernement de la Sarre a donc déjà explicitement préconisé l'utilisation du modèle PB pour l'aménagement des écluses de la Moselle.

### **Quant à la « taxe de navigation sur la Moselle »**

La région frontalière franco-germano-luxembourgeoise est étroitement liée sur le plan économique et se caractérise par une vaste coopération transfrontalière qui s'est développée au fil des décennies. La Moselle, qui est une des principales voies de navigation intérieure européennes, est d'une importance capitale pour la région en termes de transport et de politique économique. Outre la nécessité de développer l'infrastructure des voies navigables, il est également nécessaire d'améliorer la situation concurrentielle de la navigation intérieure par rapport aux autres modes de transport en ce qui concerne le cadre réglementaire. Conformément à l'accord de coalition du gouvernement fédéral, les droits de navigation pour la navigation commerciale de marchandises et de passagers sur les voies navigables allemandes ont été supprimés avec effet au 1er janvier 2019 (volume d'environ 45 millions d'euros par an à l'échelle nationale).

Toutefois, cela ne s'applique pas actuellement à la navigation sur la Moselle, qui est soumise au Traité international de la Moselle de 1956 conclu entre l'Allemagne, le Luxembourg et la France. Le traité de la Moselle prévoit une augmentation de la redevance pour refinancer les coûts d'exploitation des écluses et les coûts d'investissement élevés liés à l'aménagement de la Moselle. Par conséquent, la suppression des droits de navigation sur la Moselle ne pourra être mise en œuvre que lorsque le traité sera fondamentalement révisé.

En 2017, les recettes des droits de navigation sur la Moselle s'élevaient à environ 7 millions d'euros. Après déduction des frais administratifs, l'Allemagne a reçu environ 4,5 millions d'euros, le Luxembourg environ 1,2 million d'euros et la France environ 0,8 million d'euros de ce montant.

Selon le BMVI, le Luxembourg a une attitude généralement positive à l'égard de la suppression des taxes, tandis que la France a des réserves financières considérables. Outre l'amortissement nécessaire des investissements réalisés dans le passé, il s'agit de déficits financiers qui se sont manifestement accumulés du côté français lors de l'exploitation des écluses, s'élevant actuellement à environ 16 millions d'euros, et qui doivent être repris par l'Allemagne. Une solution de compromis pourrait consister à ce

qu'à l'avenir les redevances ne soient prélevées que sur la partie française de la Moselle et que la partie allemande du fleuve soit exonérée de redevances.

---

**Avis du gouvernement de la Sarre  
du 05.05.2020**

**relatif à la recommandation du Conseil parlementaire interrégional (IPR)  
du 6 décembre 2019**

**concernant**

**« Le renforcement du Centre commun de coopération policière et douanière  
(CCPD) au Luxembourg »**

Le gouvernement de la Sarre se félicite de la recommandation du CPI du 06.12.2019 concernant le "Renforcement du Centre commun de coopération policière et douanière à Luxembourg". Il considère le Centre commun de coopération policière et douanière (CCPD) au Luxembourg comme une composante importante de la coopération policière transfrontalière dans la Grande Région, qui accélère et facilite considérablement la circulation de l'information grâce aux compétences linguistiques et professionnelles disponibles au Centre. Depuis des années, il participe avec succès, à différents niveaux, au développement et à l'intensification de la coopération entre les autorités de la Grande Région travaillant dans le domaine de la sécurité intérieure. Cet objectif continuera à être poursuivi dans le cadre des ressources en personnel disponibles. Un exemple en est le travail du groupe de travail "Sécurité et prévention" de la Grande Région et de ses sous-groupes de travail, qui, à l'initiative de la Sarre, travaillent depuis 2003 à la résolution des problèmes actuels et à l'échange de bonnes pratiques dans la Grande Région. Il convient également de mentionner le soutien annuel des commissariats européens par la police sarroise, qui est maintenu malgré le manque de personnel existant, ainsi que les différentes mesures de formation et de perfectionnement, les opérations communes, les exercices et les patrouilles, qui font déjà partie de la routine de la police. Le gouvernement de la Sarre a reconnu très tôt que le cadre juridique actuel n'est plus à jour et s'est engagé à renouveler les accords de police existants avec le Luxembourg et la France.

---

**Avis du gouvernement de la Sarre  
du 05.05.2020**

**relatif à la recommandation du Conseil parlementaire interrégional (IPR)  
du 6 décembre 2019**

**concernant**

**« Les perspectives pour un travail de mémoire commun dans la Grande  
Région »**

Le gouvernement de la Sarre salue expressément la recommandation du Conseil parlementaire interrégional de promouvoir un travail de commémoration commun dans la Grande Région et, dans la mesure où, dans un avenir prévisible, de moins en moins de témoins pourront relater personnellement les événements de cette époque, de maintenir vivant le souvenir des événements des deux guerres mondiales pour les générations futures et de les faire connaître, en particulier aux jeunes.

Les propositions concernant les perspectives de travail commun de commémoration dans la Grande Région sont entièrement approuvées par le gouvernement de l'État.

---

Avis du Gouvernement de la Communauté germanophone relatifs aux  
recommandations du Conseil parlementaire interrégional (CPI)  
de la Grande Région en date du 06.12.2019

**1. Recommandation concernant les perspectives d'un travail de  
commémoration commun dans la Grande Région**

La Communauté germanophone de Belgique se félicite en principe de la recommandation relative au travail de commémoration dans la Grande Région. Dans le cadre de la politique culturelle, plusieurs projets de la législature actuelle poursuivent une approche similaire. Par exemple, un certain nombre de projets visant à renforcer et à préserver le patrimoine culturel sont à l'ordre du jour de la politique culturelle :

- Poursuite du développement et de la consolidation de la base de données centrale (archives du patrimoine culturel) pour la conservation numérique du patrimoine culturel de l'Est de la Belgique et son ouverture à de nouveaux utilisateurs
- Participation de la société au patrimoine culturel par le biais de projets intermédiaires
- Inventaire et mise à jour du registre des monuments
- Elaboration d'offres de soutien aux propriétaires privés de monuments pour préserver le patrimoine de l'Est de la Belgique
- Création d'un dépôt central pour la protection des biens culturels des musées et de la Communauté germanophone

Ces projets ne visent pas directement à promouvoir le travail de commémoration, mais, par leur travail méthodologique de base, ils contribuent à renforcer les institutions historiques locales telles que les musées ou le Centre d'histoire de la Belgique orientale, afin qu'elles puissent traiter l'histoire locale en termes de contenu pour le travail de commémoration, entre autres choses.

Du point de vue de la Communauté germanophone, il serait souhaitable que la méthodologie de la mémoire transfrontalière et dialogique soit explicitement incluse : L'approche de la mémoire dialogique rompt avec les récits historiques nationaux traditionnels, fait entrer en conversation des histoires de différents contextes régionaux et favorise le dialogue et la compréhension entre les citoyens de différentes régions frontalières. De cette manière, le travail éducatif historico-politique est encouragé et la compétence d'orientation historique se forme.

La Communauté germanophone se félicite expressément de la mise en place d'un travail de commémoration commun dans la Grande Région. Au cours des deux dernières années, des projets ont déjà été mis en place, tels que le projet Interreg "Terre de mémoire", qui a déjà dressé la carte des sites de mémoire avec leurs activités pour la préservation d'une culture du souvenir efficace et les a présentés sur un site web (actuellement encore en cours).

Il existe donc un réseau dans la Grande Région qui a déjà traité ce sujet et qui peut s'inscrire dans une réflexion structurée sur le sujet.

Les thèmes de la culture démocratique, qui comprennent également le traitement du passé, sont examinés par l'Institut pour l'éducation à la démocratie dans le groupe de travail "Éducation" de la Grande Région et dans le sous-groupe de travail "Éducation à la démocratie" en ce qui concerne l'enseignement scolaire formel. Il serait donc souhaitable que la Commission 5 élabore des propositions qui pourraient être reprises par les groupes de travail afin de transmettre aux écoles un travail commémoratif transfrontalier avec des offres contemporaines. Une commémoration commune signifie également le rapprochement au-delà des frontières, ce qui permet d'accroître la confiance et la communauté grâce à une analyse critique du passé.

Le programme commémoratif initié par la Société d'histoire et du musée de St. Vith « Entre Fagnes et Schneifel » et la ville de St. Vith dans le cadre des 75 ans de la Bataille des Ardennes et de la libération du régime national-socialiste a également une composante transfrontalière. Ici aussi, la culture du souvenir est portée dans les écoles ou enseignée dans les lieux d'apprentissage extrascolaires de la Grande Région.

## **2. Recommandation relative à l'aménagement accéléré de la Moselle en tant que voie navigable et suppression des péages fluviaux sur ce cours d'eau**

La navigation intérieure ne relève pas de la compétence de la Communauté germanophone. Pour cette raison, un avis technique sur la présente recommandation du CPI n'est pas donné. Néanmoins, le gouvernement de la Communauté germanophone accueille favorablement les recommandations concernant l'aménagement accéléré de la voie navigable de la Moselle et la suppression des droits de navigation sur cette voie navigable.

## **3. Recommandation relative au renforcement du Centre commun de coopération policière et douanière au Luxembourg**

La Communauté germanophone se félicite du renforcement du Centre commun de coopération policière et douanière à Luxembourg et de l'intensification des relations de bon voisinage en Europe.

Le travail de la police ne fait pas partie des compétences directes de la Communauté germanophone. Néanmoins, les zones de police de l'Est de la Belgique comptent régulièrement sur le soutien des Centres communs de coopération policière et douanière tant au Luxembourg que dans l'Euregio Meuse-Rhin. La DG peut ainsi servir de pont, promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les deux centres et mettre en avant d'autres modèles intéressants de coopération entre les autorités de police et de sécurité.

L'Euregio Meuse-Rhin a été l'une des premières régions d'Europe à mettre en pratique la coopération transfrontalière entre services de police dans les années 1990. En 2005, l'EPICC a été fondé à l'initiative de la NeBeDeAgPol (Communauté de travail des polices de l'Euregio Meuse-Rhin). « EPICC » (Euregio Police Information & Cooperation Centre), est un centre de coopération policière dans l'Euregio Meuse-Rhin, composé d'environ 30 policiers belges, allemands et néerlandais ainsi que de représentants du pouvoir judiciaire néerlandais. Sur place, les policiers coopèrent directement à la lutte contre la criminalité transfrontalière et à la prévention de la criminalité ou des menaces pour l'ordre et la sécurité publics, en particulier dans la région frontalière.

Le NeBeDeAgPol est un groupe de travail des chefs des autorités policières de l'Euregio Meuse-Rhin, qui existe depuis 50 ans afin de pouvoir coopérer au niveau trilatéral dans l'Euregio Meuse-Rhin. Le travail structuré et continu de NeBeDeAgPol est un cas exemplaire de coopération transfrontalière en Europe.

La coopération entre les structures policières et judiciaires est également importante dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et est déjà institutionnalisée dans l'Euregio Meuse-Rhin : Le Bureau de coopération eurégionale pour la justice pénale (BES) est une association trinationale des parquets de l'Euregio Meuse-Rhin et de l'Euregio Rhin-Meuse Nord. Son but est d'initier et d'améliorer la coopération judiciaire.

10 des quelque 60 CCPD en Europe utilisent déjà le programme informatique d'Europol « Siena », qui garantit un échange d'informations sécurisé. L'objectif devrait être d'utiliser le même programme informatique pour tous les centres afin d'accroître et d'améliorer l'échange d'informations dans toute l'Europe.

Cette expansion de l'échange d'informations s'accompagne également d'une augmentation des heures d'ouverture des centres communs de coopération policière et douanière afin de s'efforcer de disposer d'un personnel 24 heures sur 24 qui garantit un accès permanent aux informations policières. Toutefois, cela nécessitera des ressources humaines et financières plus importantes.

Un autre obstacle majeur à la coopération policière transfrontalière reste la langue. Les solutions possibles pourraient être la promotion des compétences linguistiques dans la formation et le perfectionnement des policiers, l'intégration d'un module de traduction écrite dans le programme EDF (Sienne) ou l'utilisation d'une langue commune comme l'anglais.